

*COMMISSION pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation : 1° de la convention monétaire et de l'arrangement relatif à l'exécution de l'article 14 de cette convention, signée à Paris, le 6 novembre 1885, entre la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse; 2° de l'acte additionnel à ladite convention, signé à Paris, le 12 décembre 1885, entre la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse. (N° 86, session extraordinaire 1885. — Urgence déclarée. — Nommée le 24 décembre 1885.)*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CLARIS  
2<sup>o</sup> — GUIFFREY.  
3<sup>o</sup> — MAGNIN.  
4<sup>o</sup> — TIRARD.  
5<sup>o</sup> — DONNOT  
6<sup>o</sup> — GUYOT.  
7<sup>o</sup> — DUCLERC.  
8<sup>o</sup> — MICHAUX.  
9<sup>o</sup> — CARNOT.







Commission relative à la Convention  
monétaire. et sont présents

MM. Clavin

Jui Frey

Magnien

Richard

Connot

Freyet

Ducloux

Michaux

Carnot

Sont absents - Président: M. Ducloux

Secrétaire: M. Frey

M. le Président fait l'exposé de la  
nouvelle convention - après explication  
des bases - si les Belges est de lecture de plus  
de deux millions le surplus serait payé  
par rembourser - quand aux deux millions  
la moitié sera remboursée en or, le reste  
sera remboursé par le vrai commerce  
M. le Président rend compte de ce qui  
s'est passé dans son bureau - par la suite  
on accepte le principe de la convention -  
M. Richard fait remarquer que la France s'est  
à été en plus en vain victime de son générosité  
et que si une nouvelle convention est  
intervenir il y aurait lieu de prendre  
telle mesure qui améliorer notre situation  
monétaire et y a intérêt à rester la  
convention actuelle qui est une amélioration  
de la convention de 1874. M. Ducloux  
et Magnien qui ont été négociateurs de cette



Conventions données les éclaircissements  
 qui demandent des communications.  
 M<sup>r</sup> Duclos se fait un plaisir de rechercher d'après  
 son rapport sur les pièces qui ont  
 nouvelle conférence monétaire analogue à celle  
 de 1791 fait connaître à nouveau - un nouveau  
 conférence ne pourrait être précédée d'abord  
 M<sup>r</sup> Fugot demande si on ne pourrait pas payer les  
 pièces de circulation avec une monnaie qui soit  
 acceptée par la Suisse elle - M<sup>r</sup> Percey répond  
 qu'on ne pourrait pas payer, dites de Commerce,  
 qui sont en usage aux pays étrangers, et pour les quels  
 est faite la table de la Banque -

M<sup>r</sup> Magnien dit que les l'Etatie respectées en  
 quantité notable d'écus - il estime que le Stock  
 d'écus Français est de 140 millions et celui de l'écus  
 Belges est de 175 millions, son somme d'écus <sup>de la Belgique</sup>  
~~Belges~~ <sup>pour</sup> 500 millions d'écus de l'écus  
 Suisse - d'écus 300 millions en la Banque  
 M<sup>r</sup> Duclos fait remarquer qu'il s'est fait  
 un mouvement d'introduction considérable

d'écus étrangers d'écus d'écus véritablement  
 quelconque fait créé pour que le gouvernement  
 puisse se rendre compte sans en compte  
 exact de cette portion de métal blanc d'écus  
 M<sup>r</sup> Magnien et Percey font remarquer que  
 cette affaire de métal blanc est le résultat des  
 Manufactures commerciales et des achats de M<sup>r</sup> Mon  
 Pour le cas où les monnaies d'argent perdrait  
 leur caractère légal en Suisse en France  
 M<sup>r</sup> Magnien, leur Banque d'émission d'écus  
 Contracter un engagement d'écus à celui



qui s'ici la banque de France -  
 M. Corand fait remarquer que les billets n'ont  
 pas de banque fédérale - mais un moyen  
 leur regard que cela en fait d'importance pour les  
 d'ailleurs qu'ils n'ont pas de monnaie.  
 M. Corand est venu me remercier, et  
 de venir déposer son rapport samedi

P. Surot

E. Duby